



Manifestation validée au titre de la formation continue des avocats
(Ordre des avocats d'Alès, de Montpellier et de Nîmes, 4h30)



Participation du Master Ecla

Contact
patricia.partyka@unimes.fr

Crédit photographique : Lucie Touzeau, avec la participation de Laura Kramaric et de Louis Bansac, représentant le Master Ecla



Le défi renouvelé de la prévention des risques en matière de droits humains et d'environnement : la généralisation du devoir de vigilance des entreprises

Organisé par
l'Université de Nîmes, UPR CHROME 7352
Juristes sans frontières

Sous la direction de
Patricia Partyka
Maître de conférences à l'Université de Nîmes
Dorothée Le Fraper du Hellen
Avocate au Barreau de Montpellier

Vendredi 22 novembre 2024

8h30 – 13h

site Vauban
Université de Nîmes, A1



Le défi renouvelé de la prévention des risques en matière de droits humains et d'environnement : la généralisation du devoir de vigilance des entreprises

COLLOQUE

PROGRAMME

FACULTÉ DE DROIT ECONOMIE GESTION DE NIMES, CHROME JURISTES SANS FRONTIÈRES

8h15 Accueil des participants

8h30 Allocutions de bienvenue

Benoît Roig, Président de l'Université de Nîmes

Vanessa Monteillet, Doyen de la Faculté de Droit, Economie Gestion

Philippe Expert, Avocat, Barreau de Nîmes, ancien Président de JSF

Christophe de Aranjo, Avocat, Barreau de Montpellier, Président de JSF

Khadija Aoudia, Bâtonnier du Barreau de Nîmes

Maxime Rosier, Bâtonnier du Barreau de Montpellier

Présidence

Sylvaine Poillot-Peruzzetto, Conseiller à la Cour de cassation,
Chambre commerciale, financière et économique

L'ÉVOLUTION DES PRINCIPES ET DES NORMES ENCADRANT LE DEVOIR DE VIGILANCE

9h00 L'évolution du cadre de gouvernance portant sur la responsabilité des entreprises pour les droits humains

Samentha Goethals, Professeure assistante à SKEMA Business School, Université Côte d'Azur

9h20 2017-2024 : La loi française sur le devoir de vigilance et les apports de la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité

Héleyn Uñac, Avocate au Barreau de Montpellier

L'OBJET DE PROTECTION DU DEVOIR DE VIGILANCE

09h40 Les atteintes graves aux droits humains et à l'environnement : de l'importance d'un devoir de vigilance renforcé pour les entreprises opérant dans les zones de conflit ou à haut risque

Valérie Gabard, Co-directrice d'Uprights, ONG La Haye

10h00 Pause

LES OUTILS DU DEVOIR DE VIGILANCE

10h30 Les outils volontaires des entreprises : une autovigilance sous surveillance

Vanessa Monteillet, Maître de conférences en droit privé à l'Université de Nîmes

LES ACTEURS DU DEVOIR DE VIGILANCE

10h50 Les débiteurs du devoir de vigilance : l'application du devoir de vigilance aux activités des sociétés mères, filiales et aux activités des sous-traitants

Nathalie Bernard, Présidente de Blue Sowers, Conseil en achats responsables

11h10 Les victimes du contentieux de la vigilance : quelles actions ouvertes et sous quelles conditions ?

Laura Canali, Maître de conférences en droit public à l'Université de Nîmes

11h30 Libres propos conclusifs

Grégoire Leray, Professeur à l'Université Côte d'Azur